

PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social : 7 rue de Nommay
25600 DAMBENOIS
444 987 333 RCS BELFORT

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 juin 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 49 771,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	49 771,10 euros
Absorption des pertes antérieures	47 386,05 euros
Solde	2 385,05 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 50 020,44 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

Fabien PERRETTE



PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

CERTIFIES CONFORMES
Le Gérant

Fabien PERRETTE



Bilan actif

TABLEAUX ERRONES N-1

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	5 357	3 853	1 503	3 103
		Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL		15 357	3 853	11 503	13 103
	Terrains					
	Constructions					
Inst. techniques, mat. out. industriels		68 028	63 052	4 975	7 431	
Autres immobilisations corporelles		123 199	98 977	24 221	26 521	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL		191 227	162 030	29 197	33 952	
Participations évaluées par équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immob. de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés		195		195	195	
Prêts						
Autres immobilisations financières		2 970		2 970	2 970	
TOTAL		3 165		3 165	3 165	
Total de l'actif immobilisé		209 749	165 884	43 865	50 221	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	67 608		67 608	65 798
		En cours de production de biens	722 120		722 120	535 856
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL		789 728		789 728	601 655
	Avances et acomptes versés sur commandes		8 499		8 499	8 938
Créances ⁽¹⁾	Clients et comptes rattachés	60 733	4 239	56 493	129 510	
	Autres créances	116 259		116 259	109 740	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL		176 992	4 239	172 752	239 251	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres : Instruments de trésorerie Disponibilités	13 310		13 310	29 857	
TOTAL		13 310		13 310	29 857	
Charges constatées d'avance		2 655		2 655	4 226	
Total de l'actif circulant		991 185	4 239	986 945	883 928	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écart de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		1 200 935	170 123	1 030 811	934 149	
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			2 970	2 970	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			83 472		
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Bilan passif

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 7 700)	7 700	7 700	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	770	770	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	47 635	47 635	
	Report à nouveau	-47 386	-2 610	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	49 771	-44 775		
Situation nette avant répartition	58 490	8 719		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
Total		58 490	8 719	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total				
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	138 364	163 770	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	6 881	9 916	
	Total		145 245	173 687
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	629 823	535 856	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 561	119 518	
	Dettes fiscales et sociales	84 254	69 421	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		644	
Autres dettes	26 436	26 414		
Instrument de trésorerie				
Total		197 252	215 999	
Produits constatés d'avance				
Total des dettes et des produits constatés d'avance		972 320	925 543	
Écarts de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF		1 030 811	934 262	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	94 409			
à moins d'un an	248 087	389 686		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	5 233			
(3) dont emprunts participatifs				

Désignation de l'entreprise : EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 7 rue de Nommay 25600 DAMBENOIS		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 44498733300036			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	5357	AG 3853	
	Fonds commercial (1) AH	10000	AI 10000	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	68028	AS 63052	
	Autres immobilisations corporelles AT	123199	AU 98977	
	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
		Autres participations CU		CV
		Créances rattachées à des participations BB		BC
		Autres titres immobilisés BD	195	BE 195
Prêts BF			BG	
Autres immobilisations financières * BH	2970	BI 2970		
TOTAL (II) BJ		209749	BK 165884	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	67608	BM 67608
		En cours de production de biens BN	722120	BO 722120
		En cours de production de services BP		BQ
		Produits intermédiaires et finis BR		BS
		Marchandises BT		BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	8499	BW 8499
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	60733	BY 4239
		Autres créances (3) BZ	116259	CA 116259
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE
	Disponibilités CF	13310	CG 13310	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	2655	CI 2655	
	TOTAL (III) CJ	991185	CK 4239	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1200935	IA 170123	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 2970	(3) Part à plus d'un an : CR 83472	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise		EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		31122022	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7700..)	DA	7700		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	770		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG	47635		
	Report à nouveau	DH	-47386		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	49771		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	58490	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	138364		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV	6881		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	629823		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	86561		
	Dettes fiscales et sociales	DY	84254		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	26436		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	972320		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1030811		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	248087			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5233			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE

Exercice N, clos le : 31122022

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	753
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	753
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	1219
Produits des cessions d'éléments d'actif	1000
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	2219
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	1557
Charges de gestion courante	3477
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	5034
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	3382
Produits financiers	
TOTAL	3382

Désignation de l'entreprise		EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE				31122022		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	15357	KE	KF		
CORPO RE LLES	Terrains						KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	68028	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	20680	KW	KX			
		Matériel de transport *				KY	91977	KZ	LA	5800		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6856	LC	LD	2033		
		Emballages récupérables et divers *				LE	2150	LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI	IJ		
	Avances et acomptes						LK		LL	LM		
	TOTAL III						LN	189692	LO	LP	7833	
FIN ANCIÈ RES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M	8T		
	Autres participations						8U		8V	8W		
	Autres titres immobilisés						1P	195	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	2970	1U	1V		
TOTAL IV						LQ	3165	LR	IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	208214	ØH	ØJ	7833		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	LW	1X	15357
CORPO RE LLES	Terrains						IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	MK	68028	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU		MM		MN	20680	MO
		Matériel de transport				IV	6298	MP		MQ	91479	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	8889	MU
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW	2150	MX
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ	NA	NB	
Avances et acomptes						NC		ND	NE	NF		
TOTAL III						IY	6298	NG	NH	191227	NI	
FIN ANCIÈ RES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations						IØ		ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B	2C	195	2D
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	2F	2970	2G
TOTAL IV						I3		NJ	NK	3165	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	ØL	209749	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise										EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE										31122022		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN														
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ														
Autres immobilisations incorporelles			PE	2253	PF	1599	PG		PH											3853			
TOTAL I			RK	2253	RM	1599	RN		RO											3853			
Terrains			PI		PJ		PK		PL														
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ														
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU														
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY														
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	60596	QA	2456	QB		QC											63052			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	12556	QE	1863	QF		QG											14419			
	Matériel de transport		QH	76403	QI	7046	QJ	6298	QK												77152		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	5468	QM	1007	QN		QO											6476			
	Emballages récupérables et divers		QP	714	QR	215	QS		QT												929		
TOTAL II			QU	155740	QV	12588	QW	6298	QX											162030			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	157993	ØP	14188	ØQ	6298	ØR											165884			
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice										
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel												
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6										
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV										
Autres immob. incor	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1										
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD										
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8										
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5										
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3										
	Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1										
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9										
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6										
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4										
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2										
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9										
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8										
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO										
TOTAL III																							
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV										
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ										
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																						
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice											
									Z9			Z8											
Primes de remboursement des obligations									SP			SR											

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	4 239
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	4 239	TY	TZ	UA	4 239
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 239	UB	UC	UD	4 239
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF			
	UG		UH			
	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	2970	UV	2970	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	60733	60733			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	1510	1510			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	31088	31088		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	83660	188	83472		
	Charges constatées d'avance		VS	2655	2655			
	TOTAUX			VT	182617	VU	99144	VV
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	5233	5233			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	133130	38721	94409		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	86561	86561				
Personnel et comptes rattachés		8C	21059	21059				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19429	19429				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	42452	42452			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1312	1312			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	6881	6881				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	26436	26436				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	342497	VZ	248087	94409	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	135000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	165418	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE		Exercice N clos le					
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/>		3 1 1 2 0 2 2					
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
			WA 49771				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i>)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	270 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)			I7			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)	I8		
		- imposées au taux de 0%	ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		Plus-values nettes à court terme	WN				
		Plus-values soumises au régime des fusions	WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
			TOTAL I	WR 50535			
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)				WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV			
			- imposées au taux de 0 %	WH			
			- imposées au taux de 19 %	WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs	XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZX				
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY			
Majoration d'amortissement *				XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 <i>septies</i>)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2			
			TOTAL II	XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I moins II)		XI 50535			
		Déficit (II moins I)		XJ			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL 50535			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE		31122022		Néant <input type="checkbox"/> *
I.	SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	62391
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	50535
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	11855
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	11855
II.	INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	11031
III.	PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE

Exercice N clos le : 31122022

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
Charge non justifiée	494		
TOTAL WQ			TOTAL XG
	494		

Désignation de l'entreprise : EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-2610	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-44775		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	ØF	-47386		Report à nouveau	ZG			-47386						
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)					
										TOTAL II		ZH		-47386	
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	22308			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	54815			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	28900			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	17091			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 110)										ST	205931			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	329047			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	1493			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	4043			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	5536			
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	277297			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	210856			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *										ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK				
	- Numéro de centre agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1 03/05/2017 PEUGEOT BOXER BQ 314 QJ (jardinage pe)	6298		6298		
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
TOTAL	6298		6298		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)			
				(7)	(8)	(9)		(10)		
								19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1	1000	1000	1000							
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
TOTAL	1000	1000	1000							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE

		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale		1000				
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)		1000			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5 ❹
		À 19 %, ou à 15 % ❺	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❻			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: EURL PERRETTE FABIEN PAYSAGISTE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 2		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	8
Dont apprentis		YF	2
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1503854
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1503854
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	18
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	8333
Variation positive des stocks		OD	188073
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	196425
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	882820
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	162014
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	79051
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1123886
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			576393
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	576393
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
		GZ	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			